

# JOURNÉES DES ÉCRITURES DE CLUNY 15 au 17 SEPTEMBRE 2017

## CONCOURS D'ÉCRITURE

OUVERT AUX COLLÉGIENS ET LYCÉENS

De la région de Cluny

### RÈGLEMENT

Article 1 : Dans le cadre des JOURNEES DES ECRITURES DE CLUNY, qui se dérouleront les 15, 16 et 17 septembre 2017, il est proposé aux collégiens et lycéens de la région de Cluny de participer à un concours d'écriture selon les modalités décrites ci-après.

Article 2 : La participation des collégiens et lycéens est gratuite.

Article 3 : Les créations pourront être en prose ou en vers et tous les genres littéraires seront acceptés : poésie, saynète de théâtre, lettre, nouvelle, conte, récit autobiographique....Le nombre de productions écrites par participant est limité à deux.

Article 4 : Il n'y a pas de thème imposé cette année.

Article 5 : Les textes, dactylographiés en noir avec une taille de police facile à lire, sur papier blanc 21 x 29,7 cm, ne devront pas excéder 6 pages (ou 3 feuilles recto-verso). Les feuilles seront agrafées ensemble.

Article 6 : Les textes, **accompagnés du bulletin d'inscription**, devront être envoyés, sous enveloppe cachetée, au Secrétariat de l'association JOURNEES DES ECRITURES DE CLUNY C/O Mme DUCRAY, Le Villars, 71520 TRIVY, **avant le 30 juin 2017**.

Article 7 : Afin de préserver l'anonymat des candidats, leur nom, prénom et classe devront être dactylographiés dans le **coin en bas à droite de la dernière page**. Le secrétariat masquera cette information et affectera un numéro à l'œuvre, avant de la transmettre au jury.

Article 8 : Les textes seront transmis en juillet à un jury de 7 personnes composé d'un membre de l'Académie de Mâcon, d'un membre du Conseil municipal de Cluny, de deux membres du Bureau de l'association JOURNEES DES ECRITURES DE CLUNY, d'un(e) écrivain, d'un(e) libraire et d'un(e) professionnel(le) du livre.

Article 9 : Il sera décerné un PREMIER et un DEUXIEME PRIX pour les collégiens, ainsi qu'un PREMIER et un DEUXIEME PRIX pour les lycéens. Chaque premier prix sera publié dans la presse. Les lauréats recevront un bon d'achat d'une valeur de **100 € pour le premier prix**, et de **50 € pour le deuxième prix**, à valoir **dans l'une des librairies de la ville de Cluny**.

Article 10 : Les élèves primés seront informés par courrier postal à leur adresse, au plus tard le 5 septembre 2017, et ils seront invités à venir, ainsi que leurs parents, à la cérémonie de remise des prix, qui aura lieu le **samedi 16 septembre à 16h00 aux Ecuries de Saint-Hugues** à Cluny, à l'occasion de la conférence de presse des JOURNEES DES ECRITURES DE CLUNY.

Association JOURNEES DES ECRITURES DE CLUNY, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, 52 rue de la Liberté, 71250 CLUNY.

N° d'enregistrement : W715003222

Secrétariat : c/o Mme DUCRAY, Le Villars, 71520 TRIVY. Tel 06 13 23 60 31